



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales; domaines disciplinaires à tester dans le cadre de l'enquête 2020, élèves de 11^e année: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les deux premières enquêtes pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales ont été menées en 2016 (11^e année¹, mathématiques) et 2017 (8^e année, langue de scolarisation et première langue étrangère).
- 2 Lors de sa séance du 22 juin 2017, l'Assemblée plénière a décidé de mener deux autres enquêtes pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: l'une en 2020 auprès d'élèves en fin de 11^e année de scolarité, et l'autre en 2022 auprès d'élèves en fin de 4^e année de scolarité. Il a été décidé que les disciplines à tester seraient définies à un stade ultérieur. En ce qui concerne l'enquête qui doit être menée en 2020 auprès d'élèves arrivant au terme de la scolarité obligatoire, il était prévu qu'elle porte soit sur les première et deuxième langues étrangères, soit sur la langue de scolarisation et l'une des deux langues étrangères. Au moment où cette décision a été prise, il ne semblait en effet pas possible, pour des questions de temps, de tester les trois domaines disciplinaires mentionnés en une seule matinée.
- 3 Or des analyses plus approfondies ont depuis été réalisées par le secrétariat de la Banque de données de tâches (BDT) de la CDIP, avec la participation des experts en didactiques disciplinaires impliqués et du groupe de gestion du projet. Elles ont montré que la durée des tests par domaine disciplinaire pouvait être raccourcie de manière à ce qu'il devienne possible de tester la langue de scolarisation ainsi que la première et la deuxième langues étrangères en une matinée. Cette réduction de la durée des tests par discipline devrait malgré tout permettre d'obtenir des résultats représentatifs à l'échelon cantonal.
- 4 Le Bureau de coordination HarmoS, qui est l'organe stratégique de la vérification, a pris connaissance et a discuté des analyses de la BDT lors de sa séance du 6 avril 2018. Il recommande donc que les trois domaines disciplinaires soient testés dans le cadre de l'enquête de vérification qui sera réalisée en 2020 auprès d'élèves de 11^e année, à savoir les première et deuxième langues étrangères de même que la langue de scolarisation.

Décision de l'Assemblée plénière

La vérification de l'atteinte des compétences fondamentales en 2020 auprès d'élèves de 11^e année portera sur les domaines disciplinaires suivants: la langue de scolarisation, la première langue étrangère et la deuxième langue étrangère.

¹ Selon numérotation comprenant 11 années de scolarité obligatoire

Soleure, le 26 octobre 2018

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Bureau de coordination HarmoS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4/fj/cvb